

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 14 janvier 2014 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Marie Élisabeth Courtemanche, Francine Harvey, Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Louis Godin. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès verbal du 10 décembre 2013

4. Correspondances

4.1 Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

4.2 Gouvernement du Québec

4.3 Moisson Mauricie/Centre-du-Québec

4.4 La Mutuelle des municipalités du Québec

5. Affaires découlant

5.1 Adoption Budget 20 janvier 2014 19h30

6. Affaires nouvelles

6.1 Comité consultatif d'urbanisme

6.2 Achat tablettes électroniques

6.3 Retrait signataire Comité de Loisirs

6.4 Soirée Tchín Tchín

6.5 Journée portes ouvertes Sûreté du Québec

6.6 Achat cafetière commerciale

6.7 Achat conteneurs Lac Brochet

6.8 Achat logiciel Adobe Reader

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de décembre 2013

7.2 États financiers du mois de décembre 2013

7.3 Rapport des taxes

- 8. Permis de construction de décembre 2013**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**

- 1. Ouverture de la séance**

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par le conseiller Michel Sylvain.

2014-01-01

- 2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Louis Godin et secondé par la conseillère Francine Harvey.

2014-01-02

- 3. Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2013.**

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Louis Godin et secondée par le conseiller Michel Sylvain.

- 4. Correspondance**

- 4.1 Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs**

Le ministre nous informe que la performance de notre municipalité en matière de gestion des matières résiduelles nous a valu en 2013 une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Une somme de 3 102,35 \$ est versée par dépôt direct en décembre 2013.

- 4.2 Gouvernement du Québec**

Les électrices et les électeurs ont manifesté leur confiance en élisant la mairesse et il la félicite pour cette victoire. Son mandat exige une probité exemplaire étant donné l'ampleur de ses responsabilités. Le ministre nous assure son entière collaboration dans l'accomplissement de notre mission commune : servir la population du Québec.

4.3 Moisson Mauricie / Centre-du-Québec

Il nous remercie chaleureusement de notre don et notre soutien est essentiel afin de leur permettre d'aider 14 740 personnes par mois, dont 31 % sont des enfants.

4.4 La Mutuelle des municipalités du Québec

La MMQ nous annonce que la ristourne attribuée à notre municipalité s'élève à 1 142 \$.

5. Affaires découlant

5.1 Adoption Budget 20 janvier 2014 à 19 h 30

6. Affaires nouvelles

2014-01-03

6.1 Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme est sous la responsabilité du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mandats du Comité consultatif d'urbanisme sont dictés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié pour recruter 4 membres pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal nomme les citoyens Pierre David Tremblay, Doris Cantin, Gilles Veillette et John Baran au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à leur prochaine réunion le comité nomme les membres avec leur siège par résolution. Que la conseillère Francine Harvey siège au Comité comme étant le membre responsable d'urbanisme du conseil municipal.

2014-01-04

6.2 Achat tablettes électroniques

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut faire des efforts pour devenir un conseil sans papier et ainsi améliorer l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il restait des fonds de disponibles dans le budget 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut économiser sur les photocopies et papiers ainsi que sur le temps de montage des publics et des documents;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal autorise Mme Josée Cloutier à faire l'acquisition de 8 tablettes électroniques au cout de 3 870.00 \$ taxes incluses et que les fonds soient puisés dans le budget 2013 dans le compte de dépense du greffe.

Que l'utilisation des tablettes électroniques soit strictement professionnelle et qu'elles soient utilisées seulement pour les dossiers et les rencontres municipales et vous êtes responsable en cas de bris. Les tablettes électroniques demeurent en tout temps la propriété de la municipalité de La Bostonnais.

2014-01-05

6.3 Retrait signataire Comité de Loisirs

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Loisirs a nommé de nouveaux signataires pour les affaires bancaires;

CONSIDÉRANT QUE la résolution NO 2013-12-17 nomme les conseillers Louis Godin et François Baugée comme signataires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit faire le retrait du nom de Charles Cloutier comme signataire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie
Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal autorise la Caisse Populaire Desjardins à faire le retrait de M. Charles Cloutier comme signataire du Comité de Loisirs de La Bostonnais.

2014-01-06

6.4 Soirée Tchîn Tchîn

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce et d'industrie du Haut Saint-Maurice nous invite à la soirée Tchîn Tchîn 2014 soit le 22 janvier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de la Chambre de Commerce;

CONSIDÉRANT QUE la soirée Tchín Tchín est une opportunité de réseautage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale Josée Cloutier et la conseillère Francine Harvey et les conseillers François Baugée et Louis Godin à représenter la municipalité à cette soirée au cout de 45 \$ par personne.

2014-01-07

6.5 Journée portes ouvertes Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec nous invite à une activité d'information sur les services policiers;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour le conseil d'être informé sur les services des policiers offerts sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Josée Cloutier, la mairesse Chantal St-Louis ainsi que la conseillère Renée Ouellette à assister à cette session d'information le 6 février de 13 h 30 à 17 h à Trois-Rivières.

Que les frais inhérents à cette activité soient effectués dans le compte frais de représentation du conseil municipal.

2014-01-08

6.6 Achat cafetière commerciale

CONSIDÉRANT QUE Mme Carrier a fait un prêt à la municipalité de sa cafetière commerciale durant la saison 2013 au Parc Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE Mme Carrier offre la cafetière commerciale au cout de 400 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité acquière la cafetière au cout de 400 \$ et que cette dépense soit effectuée dans le compte pièces et accessoires.

2014-01-09

6.7 Achat conteneurs Lac Brochet

CONSIDÉRANT QUE le contrat de M. Tremblay a pris fin le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs à ordures et à recyclage au Lac Brochet appartiennent à M. André Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE M. Tremblay a fait une offre à la municipalité pour l'achat de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité acquière les conteneurs au cout de 1 200 \$ et que la dépense soit prise à même le fond PGMR.

2014-01-10

6.8 Achat logiciel Adobe Reader

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est munie de tablettes électroniques pour le conseil et la direction;

CONSIDÉRANT QUE pour un meilleur fonctionnement pour les documents et les dossiers il est préférable d'avoir le logiciel d'exploitation Adobe Reader;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Josée Cloutier à procéder à l'achat du logiciel d'exploitation Adobe Reader au cout de 500 \$ et que

cette dépense soit effectuée dans le compte fourniture de bureau.

7. Trésorier

2014-01-11

7.1 Adoption des dépenses de décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de décembre 2013 telles que soumises par le personnel.

2014-01-12

7.2 Adoption des états financiers de décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de décembre 2013 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2009, 2011, 2012, 2013 et 2014 le montant est de \$, toutes les taxes antérieures à 2009 ont été entièrement perçues.

2009	8.53- \$
2011	4 030.24 \$
2012	11 605.46 \$
2013	33 789.88 \$
2014	1 292.30 \$

Total : 50 709.35\$

8. Permis de construction

Pour la période de décembre, il y a eu 3 permis qui ont été émis avec une valeur de 1 200 \$ rapportant à la municipalité une somme de 35 \$.

9. Rapport des comités

10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h et se termine à 20 h 20.

11. Tour de table des conseillers

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 25

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale